



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Suspension de la procédure de faillite

Date de publication: SHAB 24.11.2023

Publications supplémentaires: KABVD 24.11.2023

Visible par le public jusqu'au: 24.11.2028

Numéro de publication: KK03-0000047287

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Suspension de la procédure de faillite VALOWORLD INTERNATIONAL SARL

Débiteurs:

VALOWORLD INTERNATIONAL SARL
CHE-240.352.050
Chemin du Glapin 4
1162 St-Prex

Date de décision de la dissolution : 29.09.2023

Date de suspension: 15.11.2023

Montant de l'avance de frais: CHF 5'000.00

Remarques juridiques:

La faillite est clôturée, faute d'actifs, si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée, si la garantie s'avère insuffisante.
Publication selon les art. 230 et 230a LP.

Délai : 10 jours

Fin du délai: 04.12.2023

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Remarques:

But : transformation et valorisation des produits et sous-produits issus des hydrocarbures solides, liquides ou gazeux (pneumatiques et matières plastiques par exemple) et en particulier des déchets constitués par ces produits; récupération, commerce en gros tant en Suisse qu'à l'étranger (exportation et/ou importation) de matières diverses liées directement ou indirectement à ces processus de transformation et/ou de valorisation; la

société pourra commercialiser tous produits issus des processus ou issus de transactions commerciales par tous moyens et sur tous les réseaux commerciaux envisageables y compris BtoB (commerce inter-entreprises) ou BtoC (commerce des entreprises aux particuliers), dispenser directement ou indirectement des formations en complément à ses activités industrielles, de conseil ou de suivi opérationnel des opérations de commerce international ou national de ses clients et en particulier de la revalorisation des déchets de toutes natures, obtenir ou acquérir tous brevets, licences, procédés et marques de fabrique, les exploiter, céder ou apporter, concéder toutes licences d'exploitation en tous pays.